

## Adjoint des cadres hospitaliers

### Informations sur le concours

Publié le :	17-07-2025
Filière :	Filière administrative
Catégorie :	B
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Interne, Externe
Nombre de postes offerts par l'établissement :	5
Date du concours :	02-10-2025
A propos du poste :	

Article 1er : Un concours externe sur titres est ouvert en vue de pourvoir 5 postes d'Adjoint des cadres hospitaliers de classe normale sur la branche « gestion administrative générale » au centre hospitalier de Valence.

Le concours se déroulera le 2 octobre 2025

(date prévisionnelle)

Article 2 : Peuvent faire acte de candidature, les agents titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau IV ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

Les candidatures doivent être adressées avant le 2 septembre 2025 à :

Direction des Ressources Humaines

Centre Hospitalier de Valence

26953 Valence cedex 09

A l'appui de leur demande, les candidats devront joindre les pièces suivantes :

- Une demande d'admission à concourir sur papier libre
- Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi
- Une copie certifiée conforme des titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire

- Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité
  - Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national
- ;
- Le cas échéant, un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé.

En complément, une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n°2) sera faite par le service des ressources humaines.

Tout dossier incomplet sera rejeté de manière définitive, il en sera de même pour tout dossier transmis hors délai.

Article 3 : Le jury de l'examen professionnalisé réservé est composé comme suit :

- Le directeur du Centre Hospitalier de Valence ou son représentant
- Deux fonctionnaires Hospitaliers de catégorie A en fonction, dont un au moins extérieur au Centre Hospitalier de Valence
- Un professeur de l'enseignement du second degré

Article 4 : L'examen comporte deux épreuves :

Epreuve d'admissibilité :

Sélection par le jury des dossiers des candidats admis à prendre part à ce concours. Sont examinés les titres de formation en adéquation avec la spécialité du concours et les expériences professionnelles. Les candidats retenus sont inscrits sur une liste d'admissibilité, par ordre alphabétique. Cette liste est affichée dans l'établissement et les candidats retenus sont convoqués par écrit à l'épreuve d'admission.

Epreuve d'admission :

Il s'agit d'un entretien à caractère professionnel avec le jury se composant de deux temps :

- Présentation par le candidat de sa formation et de son parcours professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues à un adjoint des cadres hospitaliers dans la branche « gestion administrative générale » (durée 5 minutes)
- Echange avec le jury, à partir d'une part de la présentation effectuée par le candidat et, d'autre part, d'une mise en situation comportant une question relative à la branche « gestion administrative générale » et portant sur les programmes mentionnés à l'arrêté du 27 septembre 2012 (durée 25 minutes).

La durée totale de l'épreuve est de 45 minutes dont 15 minutes de préparation pour la question correspondant à la mise en situation. Cette épreuve est notée de 0 à 20 (coef 4).

Nul ne peut être admis si la note est inférieure à 40 sur 80.

Article 5 : Au vu des délibérations du jury, le directeur de l'établissement organisateur du concours arrête, dans la limite du nombre de postes mis au concours sur titres, la liste définitive d'admission.

Une liste complémentaire pourra être établie par le jury.

ANNEXE : programme des épreuves

(extrait de l'arrêté du 27/09/2021 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au premier grade du corps des adjoints des cadres hospitaliers)

Programme : branche "gestion administrative générale"

1. Organisation constitutionnelle et administrative de la France et principes de l'action administrative :

la Constitution du 4 octobre 1958 ; le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif ;

la loi et le règlement ; la hiérarchie des normes ;

organisation et fonctionnement de l'administration : administration centrale, services déconcentrés, collectivités territoriales, établissements publics.

2. Organisation du système de santé :

organisation des établissements publics de santé et des établissements sociaux et médico-sociaux (fonctionnement administratif et financier ; organes de décision et instances consultatives) ;

organisation hospitalière et rôle des agences régionales de santé ;

place de l'utilisateur dans le système de soins.

3. Gestion administrative dans les établissements de la fonction publique hospitalière :

statut général de la fonction publique et statut de la fonction hospitalière ;

recrutement, droits et obligations du fonctionnaire ;

dispositif de formation tout au long de la vie, plan de formation ;

conditions de travail : rémunération, temps de travail et gestion du temps de travail, risques professionnels ;

accueil des usagers, droit des usagers et médiation.

## Informations sur l'établissement

Nom : CENTRE HOSPITALIER DE VALENCE

Ville : 26000 Valence

Site Web : <https://www.ch-valence.fr/>

## Pour candidater

Date limite de candidature : 02-09-2025

Conditions de candidature :

Article 2 : Peuvent faire acte de candidature, les agents titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau IV ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

Les candidatures doivent être adressées avant le 2 septembre 2025 à :

Direction des Ressources Humaines

Centre Hospitalier de Valence

26953 Valence cedex 09

Pièces à fournir :

A l'appui de leur demande, les candidats devront joindre les pièces suivantes :

- Une demande d'admission à concourir sur papier libre
  - Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi
  - Une copie certifiée conforme des titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire
  - Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité
  - Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national
- ;
- Le cas échéant, un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé.

En complément, une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n°2) sera faite par le service des ressources humaines.

Tout dossier incomplet sera rejeté de manière définitive, il en sera de même pour tout dossier transmis hors délai.

Mail pour l'envoi des candidatures : [secdrh@ch-valence.fr](mailto:secdrh@ch-valence.fr)

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :  
CENTRE HOSPITALIER DE VALENCE  
DRH

179 BOULEVARD MARECHAL JUIN

26953 VALENCE CEDEX 9